

Pédagogies : de la coopération vers l'émancipation

7 et 8 novembre 2022

Sur les chemins de l'émancipation : quel apport des pédagogies coopératives ?

Quelle école émancipatrice voulons-nous ?

Introduction-discussion avec plusieurs intervenant•es

Ateliers thématiques

Entrer en pédagogies coopératives (1^{er} et 2nd degré), les conseils coopératifs, les pédagogies critiques, la pédagogie féministe, pédagogie et syndicalisme, médiations entre élèves, tutorat, manipulations en mathématiques, projection de films, kiosque à livres,...

Moments d'échanges

La coopération est au cœur du stage. Chacun•e pourra y partager les fruits de son expérience, ses outils et ses ressources.

Demande de stage à effectuer auprès de l'administration avant le 7 octobre 2022

Les intervenant•es

- Jacqueline Triguel, enseignante en collège, syndicaliste et membre du groupe Freinet 2nd degré en Île-de-France. Autrice des *Etincelles pédagogiques* publié chez Libertalia ;
- Véronique Decker, professeure des écoles à Bobigny (93) pendant plus de trente ans et syndicaliste. Autrice de *Trop classe !*, *L'Ecole du peuple* et *Pour une école émancipatrice* publiés chez Libertalia ;
- Groupement français d'éducation nouvelle du Bas-Rhin (GFEN 67) ;

**Stage ouvert à TOUS les personnels,
titulaires ou non, de la maternelle à
l'université**

Lieu du stage

Institut de
botanique
(campus centre)
28 rue Goethe
67000 STRASBOURG

éducation
Sud ALSACE
Union
syndicale
Solidaires

Pour participer

- chaque agent a droit à 12 jours de formation syndicale par an ;
- informer le chef de service de ta participation au stage par courrier **un mois avant au plus tard** avant le stage (le modèle de lettre est sur notre site : <https://www.sudeducalsace.info/spip.php?article748>) ;
- nous informer impérativement par mail pour valider l'inscription (nombre de places limitées) : sudeducalsace@gmail.com ou via ce [formulaire](#).
- nous informer d'un éventuel désistement pour libérer une place ;
- nous informer en cas de refus du chef de service qui doit intervenir au plus tard 15 jours avant la date du stage.

Modèle de lettre pour informer l'employeur

« Lieu », le ***

Mme/M. le recteur
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Ou Mme/M. la/le président.e de l'université de ...
s/c de la cheffe/ du chef de service (BIATSS) / de la/du directrice.teur de composante
(enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s)

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les ***, à ***, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature :

Demande de stage à déposer avant le 7 octobre 2022